Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 70 (1944)

Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2^{me} Congrès des urbanistes suisses.

Genève, 3, 4 et 5 juin 1944.

Après le succès du premier Congrès des urbanistes, à Neuchâtel, en automne 1942, après la décision prise alors, à l'unanimité des congressistes, de charger le comité du premier Congrès de poursuivre l'action commencée, les milieux techniques avaient appris avec satisfaction la création, à Neuchâtel, d'un comité permanent dont le président était M. Georges Béguin, directeur des Travaux et président de la Ville de Neuchâtel, le promoteur du premier Congrès. Le deuxième Congrès des urbanistes suisses s'est tenu à

Le deuxième Congrès des urbanistes suisses s'est tenu à Genève, les 3, 4 et 5 juin, sous la présidence de M. M. Braillard, architecte à Genève, président du comité d'organisation. Il a été ouvert, à la Maison des Congrès, par M. G. Béguin. Il réunissait plus de trois cents participants, parmi lesquels une soixantaine de délégués des villes suisses, grandes et petites, de nombreux architectes et ingénieurs, dont un groupe d'architectes italiens et yougoslaves.

L'intérêt des rapports présentés était de nature à animer d'emblée les débats. Comme le Bulletin technique se propose de revenir sur tels de ces exposés, il ne saurait être question, dans ces quelques lignes, de tenter de les résumer valablement.

Mentionnons que, le samedi, on entendit tout d'abord un exposé très fouillé de M. E. Reinhard, conseiller national, directeur des Travaux de Berne, sur l'assainissement des vieilles villes. L'orateur fit défiler des clichés, dont beaucoup étaient réellement saisissants. Puis M. J. Lachavanne, directeur-conservateur du Registre foncier de Genève, parla du droit de superficie. Cet exposé provoqua de très intéressantes remarques de divers orateurs, dont M. H. Bernoulli. Il fit apparaître que la solution des problèmes d'urbanisme doit fréquemment être recherchée moins dans l'étude architectonique que dans l'étude juridique et même économique de ces questions. C'est à la suite de cette discussion que le Congrès exprima le vœu qu'une réglementation du droit de superficie soit établie à bref délai et que le Comité suisse d'urbanisme fasse appel à des juristes pour présenter un rapport sur cette question.

En fin d'après-midi, M. Jacques Béguin, architecte à Neuchâtel, parla, avec sa verve coutumière, de ses expériences pratiques dans l'élaboration des plans d'aménagement de petites localités. C'était là le thème général de ce congrès, c'est sur ce sujet également qu'on entendit, le lendemain, M. F. Lodewig, architecte à Bâle. Ce fut l'occasion, pour les assistants, de toucher du doigt les mille problèmes que posent, dans leur variété, nos villages, nos bourgs industriels,

nos localités de banlieue.

Cette dernière conférence fut donnée à la Salle des fêtes de Carouge. C'est de l'histoire de Carouge et de son plan d'ensemble qu'allait ensin nous parler M. René Schwertz, architecte à Genève. Il commenta avec charme les plans d'aménagement de Carouge dont, avec M. M. Bonnard, il est l'auteur, et c'est sur l'impression charmante que laisse cette ville exquise que se clôturèrent, quelques instants plus tard, les travaux du Congrès.

Mentionnons que les congressistes eurent l'occasion de visiter, dans les vestibules mêmes de la Maison des Congrès, une exposition du Service cantonal d'urbanisme de Genève, dont il convient de relever la tenue impeccable, ainsi que diverses expositions de projets primés à de récents concours, en particulier celui de la traversée de Genève, du Stade des Vernets, sans oublier le « Concours de la Captivité ».

Une très intéressante exposition d'urbanisme et de peinture avait également été organisée à Carouge à l'occasion du

Congrès.

On peut toutefois se demander, aujourd'hui que l'Association suisse pour le plan d'aménagement national est créée et que ses sections régionales ont, à leur tour, pris corps, s'il convient de laisser subsister deux actions qui risquent de se chevaucher. L'expérience de Genève a démontré que, s'il y a lieu de se féliciter de leur belle tenue, il est cependant à souhaiter que les Congrès des urbanistes trouvent leur place au sein même de l'Association pour le plan d'aménagement national. Les contacts personnels que provoquent de telles réunions, les discussions, sur de larges bases, qu'elles font naître, sont un élément essentiel du progrès des idées.

Mais ces contacts sont également nécessaires au Plan d'aménagement national. Aussi souhaitons-nous retrouver, dans le cadre de l'Association suisse, l'esprit charmant et l'atmosphère agréable des Congrès des urbanistes. V.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat.

Les comptes de la Société pour l'année 1943 et les cartes de membres pour 1944 seront adressés vers la fin du mois de juin aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1944 du montant de 15 fr. ou 7 fr. 50 pour les membres âgés de moins de trente ans. Pour éviter toute erreur, nous attirons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la caisse centrale et non pas de celle de leur section.

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au compte de chèques postaux VIII 5694, Zurich.

Les changements d'adresses doivent être transmis au

Secrétariat aussi tôt que possible.

Zurich, le 13 juin 1944. Le Secrétariat.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Assemblée générale 1944.

La date tardive de l'excursion à Bière et la série des conférences organisées par le Laboratoire de géotechnique de l'E. I. L. ont incité le Comité de l'A³. à renvoyer l'Assemblée générale annuelle, prévue pour fin juin.

Cette assemblée aura lieu en septembre et sera suivie d'une

visite des nouveaux locaux de l'Ecole.

Le président : Pierre Oguey.

BIBLIOGRAPHIE

Revue de soudure électrique de la S. A. des Ateliers de Sécheron, Genève.

La S. A. des Ateliers de Sécheron, à Genève, remet à la rédaction du Bulletin Technique un exemplaire de sa revue de soudure électrique aux fins d'une présentation aux lecteurs du Bulletin.

Comme son titre l'indique, la Revue précitée traite exclusivement des questions se rapportant à la soudure électrique et, de ce fait, s'adresse à une clientèle extrêmement étendue allant des classes d'ingénieurs les plus évoluées aux artisans les plus modestes. Or, les Ateliers de Sécheron réunissent dans ce domaine les spécialités suivantes :

1. Ils sont fabricants d'électrodes de tout premier ordre. 2. Ils sont fabricants d'appareils électriques, respective-

ment de postes de soudure complets.

3. Ils sont eux-mêmes des soudeurs d'élite, réalisant dans leurs établissements des ouvrages soudés de caractéristiques souvent exceptionnelles.

Ainsi, toutes les conditions sont-elles remplies pour que les dits Ateliers, par la voie de leur Revue, viennent nous

parler en maîtres.

Le numéro de la Revue qui nous est remis aujourd'hui (nº 12, avril 1944) offre un caractère exceptionnel en ce sens qu'elle rapporte les conférences présentées à l'Association suisse des Electriciens (A. S. E.) à l'occasion de la foire d'échantillons de Bâle, journée de conférences consacrées à la soudure électrique et présidée par M. G.-L. Meyfarth, administrateur-délégué de la S. A. des Ateliers de Sécheron, présidence motivée par le rôle éminent joué par M. Meyfarth dans le dit domaine.

L'allocution présidentielle fut suivie de l'exposé de M. R. Müller, ingénieur, Zurich-Genève, et intitulé : « Interdépen-

dance de l'intensité du courant et du temps de soudage, de la consommation d'énergie, du nombre d'électrodes utilisées et enfin, du coût d'une soudure ». Cet exposé fut ensuite complété par la présentation d'une longue série d'exemples d'applications relatifs aux splendides alternateurs de l'usine hydro-électrique de Verbois.

L'exposé de M. Müller fixe le coût de travaux de soudure, compte tenu du genre de courant utilisé, du coût du courant, de la main-d'œuvre et du diamètre des électrodes. Il s'agit là de calculs d'un caractère arithmétique mais qui, mis sous forme de graphiques et convenablement discutés,

prennent un grand intérêt.

Rappelons bien qu'il ne s'agit là que de développements de caractère arithmétique, tandis que la question technique n'est pas prise en considération. Nous voulons dire par là que le choix d'un diamètre d'électrode n'est pas déterminé essentiellement par une question de prix mais que ce sont principalement la qualité et les caractéristiques mécaniques du dépôt de soudure qui fixent le dit diamètre dans la majorité des cas importants.

Les exemples d'application illustrés dans les dernières pages de la Revue rendent rêveur celui qui les contemple. Ces quelques images montrent le chemin considérable parcouru dans le domaine de la construction mécanique pendant ces vingt dernières années et révèlent quelle révolution la soudure a provoquée dans ce dit domaine. C'est donc à juste titre que nous félicitons les Ateliers de Sécheron de l'œuvre splendide qu'ils ont accomplie sous la direction experte précitée. Et disons encore que nous nous félicitons que notre pays ait eu le privilège de prendre une part active dans l'évolution et le développement du travail faisant

l'objet de cet exposé. Nous n'aimerions toutefois pas laisser le lecteur sous l'impression d'une admiration béate de notre part et lui donner le sentiment qu'aujourd'hui la soudure est à son apogée et ne peut plus progresser. En réalité, de gros problèmes se posent aujourd'hui encore, notamment dans le domaine de la solidité, sous des charges répétées, de constructions complexes soudées. Nous avançons progressivement, en conservant autant que possible des formes qui nous sont encore familières, mais un gros travail reste encore à faire pour s'affranchir complètement des anciennes formes, des liaisons, aux fins d'améliorer les sécurités mécaniques. C'est un domaine splendide dont l'exploitation en est encore à ses débuts.

Si, pour terminer, il nous était permis d'adresser un vœu à la Société de Sécheron, cela serait d'augmenter l'ampleur de sa Revue, dans tous les sens possibles : cela serait pour le profit de chacun.

Lausanne, le 1er juin 1944.

A. D.

CARNET DES CONCOURS

Grande salle de Pully.

La Municipalité de Pully ouvre un concours d'architecture pour la construction d'une grande salle. Ce concours est réservé aux architectes vaudois et aux architectes suisses résidant dans le canton depuis un an.

Une somme de 17 000 fr. est mise à la disposition du jury, la moitié de cette somme étant réservée à des prix et l'autre moitié à des achats et allocations pour des projets non primés (subsides pour création d'occasions de travail).

Le programme de concours et les plans peuvent être consultés à la Direction des Travaux de Pully (Service technique, bâtiment administratif), du 3 au 15 juillet 1944, de 8 heures à midi, ou obtenus par la poste contre rembourse-ment de 6 fr. sur demande écrite.

Délai de livraison des projets : 30 novembre 1944.

Le jury est composé de MM. Ch. Besson, syndic de Pully; A. Guyonnet, architecte à Genève ; A. Laverrière, architecte à Lausanne ; R. Loup, architecte à Lausanne ; C. Jacottet, architecte à Lausanne; Ch. Milliquet, municipal, directeur des Bâtiments à Pully; G. Blanc, député, Pully; suppléants, MM. G. Lerch, architecte à Lausanne; R. Oguey, chef de service à la Direction des Travaux à Pully.

S.T.S.

Schweizer. Technische Stellonvermittlung Service Technique Suisse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Tecnical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants:

Section mécanique.

397. Jeune dessinateur mécanicien. Zurich. 401. Technicien électricien. Chef d'une centrale de 1500 kW. Sud-ouest de la Suisse. 403. Technicien mécanicien. Construction de moteurs Diesel,

compresseurs. Midi de la Suisse.

405. Ingénieur électricien. Moteurs électriques à courant continu. Nord-est de la Suisse.
407. Ingénieur ou bon technicien. Direction d'une manufacture

de liège. Suisse romande. 409. Jeune technicien. Chauffage et ventilation. Connaissances de français. Suisse orientale.

411. Technicien ou dessinateur mécanicien. Machines agricoles.

Suisse centrale.
413. Technicien électricien. Haute fréquence, émission. Langue

maternelle: le français. Administration. 415. Technicien en chauffage et ventilations. Bureau militaire. 417. Jeune dessinateur mécanicien. Fabrique de machines de Suisse romande.

419. Technicien mécanicien. Suisse centrale. 421. Technicien électricien. Concession téléphonique A et éventuellement concession « radio » fédérale. Bureau technique. Bon organisateur. Age : pas au-dessous de 30 ans. Connaissance du français. Assez grande entreprise de la branche installations de courant faible. Suisse romande.

423. Jeune technicien mécanicien. Suisse centrale.

425. Deux constructeurs. Transformateurs de moyenne et grande puissances. Entreprise industrielle de Science.

puissances. Entreprise industrielle de Suisse romande.

427. Technicien mécanicien. Exploitation, assurances sociales, organisation du travail. Suisse romande.

429. Technicien ou dessinateur mécanicien. Suisse orientale. 431. Technicien mécanicien. Frigorifiques. Suisse orientale.

433. Jeune dessinateur ou technicien. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1943 : 405, 815 ; de 1944 : 181, 197, 199, 301, 331, 351, 377.

Section du bâtiment et du génie civil.

842. Jeune technicien en bâtiment ou architecte, éventuellement dessinateur en bâtiment. Zurich.

844. Jeune technicien en génie civil. Nord-ouest de la Suisse. 846 a. Jeune technicien en génie civil, conducteur de travaux ; de même, b. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Bonnes connaissances de la langue italienne. Chantier au Tessin. 848. Jeune technicien en génie civil. Mensurations, piquetages et distributions d'eau. Suisse orientale.

852. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Distributions d'eau. Suisse centrale. 854. Jeune architecte ou technicien en bâtiment. Zurich.

856. Jeune architecte, éventuellement technicien en bâtiment. Canton de Zurich.

858. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur. Suisse centrale. 860. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

862. Conducteur de travaux. Grande colonie d'habitation. Zurich. 864. Jeune technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur. Sud-est de la Suisse.

870. Jeune conducteur de travaux. Tessin.

872. Conducteur de travaux. Zurich.

874. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Chantier. Constructions en bois. Suisse centrale.

876. Dessinateur en charpente métallique, éventuellement dessinateur en bâtiment. Nord-ouest de la Suisse.

878. Jeune dessinateur en bâtiment. Zurich.

884. Technicien en génie civil. Bureau militaire.

886. Jeune architecte. Suisse centrale.

888. Technicien en bâtiment. Soumissions. Age: de 30 à 35 ans. Suisse centrale.

894. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

896. Jeune technicien en génie civil ou jeune ingénieur constructeur. Suisse romande.

898. Ingénieur civil, ingénieur rural et technicien géomètre, pour projets de routes et de chemins, direction de travaux et décomptes. Bureau d'ingénieur et de géomètre du registre foncier du nord-est de la Suisse.

(Suite page 10 des annonces.)